

COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
JEUDI 20 JANVIER 2022 – 18H00
SALLE EVORA - BAHO

L'an Deux Mille Vingt un et le Vingt Janvier à Dix-huit heures, le Comité Syndical du SYDEEL66, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la Salle Evora de la Commune de BAHO, sous la Présidence de M. Jean MAURY, Président.

Date de Convocation : 14/01/2022

MEMBRES EN EXERCICE : 58

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : 28

AUROY Jean-Jacques	LAURENT Jean
BERNARDY Laurent	MAROT Jean-Marie
BOBE Jean	MAURY Jean
FOURCADE Didier	PASCUAL Robert
GARCIA Michel	PEREZ Michel
GARCIA-VIDAL Madeleine	PORTEILS Ludovic
GARRIDO Roger	PORTEX Yves
GIBERT Jean Michel	PUIG Louis
GILLARD André	PUJOL Gérard
GOMEZ Claude	ROIG Robert
GOT Patrick	SILVESTRE Joseph
GOT Alain	SOLER Gérard
GRAU Claude	SUCH Christophe
JORDA Edmond	TARDA Robert

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS EN L'ABSENCE DES TITULAIRES EXCUSES : 05

ELIAS Gérard suppléant de DUTILLEUL Xavier
SOURRIBES Pierre suppléant de CASANOVA Jean-Louis
PALOFFIS Guy suppléant de BILLES Jean-Paul
SANCHEZ Lionel suppléant de MARGUERON Gérard
MIRA Christian suppléant de BRUNELLE Laurent

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 02

VINCIGUERRA Jean Louis à Jean MAURY
JALLAT Jean Louis à Jean BOBE

MEMBRES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES : 23

ARIS Jean Marie	MAYDAT Jean-Marie
ARNAUDIES Jacques	PENEL Franck
CAMPS Philippe	PI Sébastien
CAMSOULINES Hervé	PUIGNAU Alexandre
CASAS Gilles	SANCHEZ Sébastien
CHAMBON Jean Louis	SCHMITT Henri
DIDIER Claude	SIRACH Joseph
FARRE Joseph	THIBAUT Jean-Jacques
LIZANO Lucien	TORRENS Jean Claude
LLOBET Guy	TRISTAN Benoit
LOPEZ Thierry	VIGNAU Robert
MARTINEZ Théophile	

Secrétaire de Séance : GARCIA-VIDAL Madeleine

Secrétaire Auxiliaire : Léa PINON

Avant d'ouvrir la séance, le président Jean MAURY, a demandé à l'assemblée d'observer une minute de silence en la mémoire de M. Jackie COLL, délégué titulaire du SYDEEL66 et maire de Bolquère. Il a ensuite présenté ses remerciements à M. Patrick GOT, Maire de Baho pour son accueil, et excusé le 1^{er} Vice-Président délégué M. Jacques ARNAUDIES et le payeur départemental, M. Ariel SALA.

Le Président a souhaité faire un bilan depuis son élection en 2020. Il évoque les difficultés face à la crise sanitaire et en profite pour féliciter « *l'ensemble du personnel qui entoure le directeur général des services, formant une super équipe qui travaille dans l'intérêt général au profit des communes et des administrés* ». Il continuera son discours en indiquant qu'il souhaite que le syndicat soit un acteur majeur pour accompagner les collectivités dans la transition énergétique et les économies d'énergie.

A cet effet, de nombreux partenariats sont d'ores et déjà actés avec la région, le département, l'ADEME, les PNR, les communautés de communes... Sans oublier son partenariat avec l'entreprise EcoCO2 et le programme Watty à l'école ; « *Transmettre les bons gestes aux futures générations* » est important.

Le cœur de métier n'est cependant pas abandonné. En effet, les travaux de mise en esthétique ont été revu à la hausse en 2021 avec plus de 10km de réseaux enfouis, et une trentaine d'opération prévue pour l'année 2022.

La compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » est en plein développement : une première borne rapide publique installée au péage sud de Perpignan en octobre 2021 et plusieurs bornes à venir durant l'année.

M. Jean MAURY terminera son propos en remerciant vivement les Vice-Présidents, les délégués du comité et les délégués communaux pour la confiance accordée. « *Nous sommes tous unis dans le même but de travailler ensemble au bénéfice du SYDEEL66 et de nos collectivités respectives* ».

Il a ensuite demandé au directeur d'Enedis s'il pouvait apporter une réponse à sa sollicitation lors du comité syndical de CLAIRA afin valoriser 10 postes de transformation au lieu de 5. Le directeur a validé exceptionnellement sa participation sur 10 postes a lieu de 5 pour les programmes 2022 et 2023.

Le président a ensuite informé les membres du comité syndical des décisions du président et du bureau syndical prise par délégation.

Le Quorum étant atteint, le président a ouvert la séance par la première question inscrite à l'ordre du jour.

N° 01012022 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

En application de l'article L 2121 -15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DESIGNE Mme GARCIA-VIDAL Madeleine** comme secrétaire de séance

Votes exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

N° 02012022 - APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

RAPPORTEUR : Jean MAURY, Président

M. le Président demande si le compte rendu de la séance du 16 Décembre 2021 n'appelle aucune observation et s'il peut être adopté.

Le Comité syndical après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE** des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 16 Décembre 2021

Votes exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

N° 03012022 – PROGRAMMES DE TRAVAUX 2022

RAPPORTEUR : Claude GRAU, Vice-Président

Mr le Vice-Président expose :

TRAVAUX DE MISE EN ESTHÉTIQUE

Après engagement prévisionnel des communes, recensement des besoins et sur proposition de la commission travaux réuni en date du 13 janvier 2022, il est proposé au comité syndical d'adopter les deux programmes ci-dessous relatifs aux travaux d'enfouissement sur les réseaux basse tension, d'éclairage public et communications électronique pour l'année 2022.

La particularité en 2022 est la création d'un programme dit « SPECIAL SYDEEL ART8 » qui va permettre de maintenir un niveau de participation financière de 80% sur un montant de travaux de 50 K€ HT (uniquement basse tension) pour quelques opérations pour lesquelles l'enveloppe financière d'Enedis est insuffisante.

Cette dépense exceptionnelle et supplémentaire sera modérée par un retour d'Enedis à travers la part investissement de la redevance de concession R2 pour l'année N+2 (environ 50K€)

Le premier programme sera financé par le Sydeel (réseau basse tension 40% sur 50K€ de travaux, Eclairage public 50% sur 35K€ de travaux), Enedis (uniquement sur la partie réseau basse tension 40% sur 50k€ de travaux) et Orange (réseau de communications électroniques fournitures des équipements et 9€ par ml de tranchée)

PROGRAMME DE TRAVAUX « MISE EN ESTHETIQUE 2022 »			
OBJET	Nombre d'Opérations	Montant estimatif travaux HT	Participations Sydeel
• <u>Travaux enfouissement – opérations reportées</u> <u>« BP2021 »</u>	16	1 378 535 €	<i>Programme 2021</i>
	33	2 983 255 €	650 891€
• <u>Travaux enfouissement - opérations programmés</u> <u>« BP2022 »</u>	21	1 281 284€ <i>provisoire</i>	217 878€ <i>provisoire</i>
• <u>Travaux d'enfouissement – en étude ou attente</u> <u>accord communes « BP2022 »</u>			

Ce deuxième programme intitulé « SPECIAL SYDEEL ART8 » sera financé exceptionnellement en 2022 par le Sydeel à hauteur de **80% sur un plafond de travaux de 50k€ pour le réseau basse tension**. Les participations financières sur les travaux éclairage public et de communications électroniques restent inchangées.

PROGRAMME DE TRAVAUX « MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX 2022 - SPECIAL SYDEEL ART8 »			
OBJET	Nombre d'Opérations	Montant estimatif travaux HT	Participations Sydeel
<u>Travaux d'enfouissement « SPECIAL SYDEEL Article 8 »</u>	14	683 295 €	221 584 €

<u>OBJET</u>	Nombre d 'opérations	Montant estimatif travaux HT	Participations Sydeel
<u>Extensions / Créations / Rénovation / mise en valeur patrimoine « BP2022 »</u>	<i>12 Chantiers en cours « BP2021 »</i>	398 600.00 €	Programme 2021
	<i>09 nouveaux chantiers programmés « BP2022 »</i>	187 500.00 €	78 700.00 €
	<i>30 en étude ou attente accord communes « BP2022 »</i>	398 700.00 €	141 160.00€

Oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Accepte** le programme de travaux de mise en esthétique 2022
- **Accepte** le programme de travaux de mise en esthétique 2022 « **SPECIAL SYDEEL ART8** » pour lequel la participation du Sydeel sera portée à **80% sur un montant de travaux plafonné à 50 000€ HT**
- **Accepte** le programme de travaux éclairage public 2022
- **Autorise** le président à prendre tout acte ou toute mesure se rattachant à cette décision

Votes exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

N° 04012022 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

RAPPORTEUR : Edmond JORDA, Vice-Président

Mr le Vice-Président présente le rapport d'orientation budgétaire (joint en annexe de la note de synthèse):

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La loi du 6 février 1992 (articles 11 et 12) et l'article L.2312-1 du code général des collectivités locales (CGCT) indiquent que pour les communes de 3 500 habitants et plus, le débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est en outre obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Les conditions de déroulement du débat d'orientation budgétaire doivent être également conformes aux dispositions du règlement intérieur de l'assemblée délibérante.

Le DOB doit comprendre dans son contenu, selon les dispositions de l'article 107 de la Loi Notre :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Le rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Prend Acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaire 2022 et de l'existence du rapport présenté par Mr Edmond JORDA, vice-président.**

**N° 05012022 – INTEGRATION DE LA COMMUNE DE BOULE D'AMONT – COMPETENCE
ECLAIRAGE PUBLIC
RAPPORTEUR : Claude GRAU, Vice-Président**

M. le Vice-Président expose qu'en application de l'article 6 des statuts sur les modalités de transfert des compétences, chaque commune qui souhaite transférer une compétence notifie sa décision auprès du Président du Sydeel66. Le Comité syndical doit ensuite se prononcer par délibération pour intégrer les communes intéressées à l'exercice effectif de la compétence.

La Commune de Boule d'Amont a délibéré favorablement pour le transfert de cette compétence au Sydeel66 le 27 Novembre 2021.

Oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés :

ACCEPTE l'intégration de la Commune de BOULE D'AMONT à la compétence éclairage public à compter du **01 Mars 2022.**

AUTORISE M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Votes exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

**N° 06012022 – CANDIDATURE DU SYDEEL66 AU PROGRAMME ACTEE3 – SEQUOIA3
RAPPORTEUR : Michel GARCIA, Vice-Président**

Tous les courriers envoyés au SYDEEL66 le sont à M. Le Président, 37 avenue Julien Panhot - 66000 PERPIGNAN
tél : 04 68 68 98 72 - contact@sydeel66.com - www.sydeel66.com

M. le Vice-Président expose :

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités concernées, le programme CEE ACTEE est un programme ambitieux porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) visant à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique.

Après l'annonce du lancement de la 3ème et dernière session de l'Appel à projet SEQUOIA, le SYDEEL66 a décidé de se porter candidat en partenariat avec le Département, Perpignan Méditerranée Métropole et la SPL Perpignan Méditerranée.

L'objectif de cet appel à projet (AAP) est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités.

Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment).

La faisabilité des actions et des travaux par suite des études financées par le programme ACTEE sera un élément déterminant dans le choix des lauréats.

Sont éligibles tout bâtiment propriété des collectivités territoriales exception faite des équipements aquatiques.

Les prestations proposées dans le cadre de cet AAP sont des études techniques (pouvant être aidée jusqu'à 50%), la mise en place d'équipements de mesure et de télérelève (pouvant être aidée jusqu'à 50%) et une aide à la conduite opérationnelle des travaux (pouvant être aidée jusqu'à 30%).

A noter que les systèmes techniques de gestion de bâtiment et les systèmes d'automatisation et de contrôle de bâtiment sont exclus du champ de cet appel à projets.

Afin de répondre au mieux à cet appel à projets, le SYDEEL66 a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès de ses communes membres qui doivent donner une réponse avant le 21 Janvier 2022.

Oui l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, le Comité syndical à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE de valider et de porter** auprès de la FNCCR, la candidature du SYDEEL66 à cet Appel à Projet du programme ACTEE/SEQUOIA3 en partenariat avec le Conseil Département 66, Perpignan Méditerranée Métropole et la SPL Perpignan Méditerranée.
- **AUTORISE** M. le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision et prendre tout acte ou toute mesure s'y rattachant.

Votes exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstention : 0

La séance levée à 19h30, le président a remis à Mr le maire, la traditionnelle médaille du Sydeel66 ainsi qu'un badge d'abonnement REVEO suit à l'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique devant la mairie.

Mr VILAR Claude, délégué communal de FELLUNS, Mme BERNADACH Sandrine, déléguée communale de Pezilla de Conflent et Mr LEVASSEUR Joel, adjoint de la commune de St Hippolyte ont assister à la séance sans prendre part au vote.

Le Président
Jean MAURY



La secrétaire
Madeleine GARCIA VIDAL

Tous les courriers envoyés au SYDEEL66 le sont à M. Le Président, 37 avenue Julien Panchot - 66000 PERPIGNAN
tél : 04 68 66 98 72 contact@sydeel66.com - www.sydeel66.com